



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.526

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - RÉGULARISATION DES ENFANTS SCOLARISÉS EN TOUTE PETITE SECTION

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - RÉGULARISATION DES ENFANTS SCOLARISÉS EN TOUTE PETITE SECTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2009.1147 du 03 novembre 2009, la Ville a déterminé le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées du 1er degré sous contrat d'association, au titre de l'année scolaire 2009/2010.

Je vous rappelle que cette participation est calculée en multipliant le forfait élève (1198,52 € en maternelle et 529,41 € en élémentaire) par le nombre d'enfants aixois inscrits dans chacune des 8 écoles privées, au vu d'un état nominatif transmis et certifié par le directeur d'établissement.

Dans la prise en compte de ces effectifs, les enfants de toute petite section (2 ans) n'ont pas été comptabilisés, soit 28 au total.

Il conviendrait de régulariser cette situation pour les écoles concernées, à savoir : Sainte Geneviève, Saint François et la Nativité.

La dépense correspondante s'élève à : 33 588,56 €.

Vous trouverez, en annexe, un tableau détaillé de la dépense par école.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, la prise en compte des enfants de 2 ans dans le calcul de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées du 1er degré, au titre de l'année scolaire 2009/2010 ;
- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de 33 588,56 € sera imputée au budget de la Ville – exercice 2010 – compte budgétaire 92213 6574 1684 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.526 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - RÉGULARISATION DES ENFANTS
SCOLARISÉS EN TOUTE PETITE SECTION**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 51
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Lucien AMBROGIANI, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

FORFAIT 2009-2010

Forfait 2009/2010 ETAT COMPLEMENTAIRE : ENFANTS DE 2 ANS <i>Ecoles privées du 1er degré sous Contrat d'association</i>			
ECOLES	Nombre d'enfants	Forfait Unitaire	Montant Annuel
LA NATIVITE	2	1 198,52	2 397,04 €
SAINTE GENEVIEVE	24	1 198,52	28 764,48 €
SAINT FRANCOIS	2	1 198,52	2 397,04 €
TOTAL	28	1 198,52	33 558,56 €